Challans Gois Communauté

Certifié exécutoire
Le 31/05/2021

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 27 mai 2021

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH

EXCUSÉS : MM. Thierry RICHARDEAU et Claude DELAFOSSE, Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

DÉCISION

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1er décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° **DECIDE** de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH							
Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH *(% coût total travaux TTC)*
BEDU Jean-Pierre et Marie Paule	23c, rue de la Proutière - 85300 CHALLANS	-Isolation des combles -Ouvertures -Menuiseries	32 230 €	30 550 €	500 €	500 €	14 750 € (46 %)
TOTAL	-	-	32 230 €	30 550 €	-	500 €	14 750 € (46 %)

2° **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Fait à CHALLANS, le 31 mai 2021

Le Président,

Communauté de Communes Challans Gois Communauté (Vendée)

Alexandre HUVET